



Union des Maires  
du Val d'Oise

Le **PRESIDENT**

Pontoise, le 31 mai 2024

**Monsieur Pierre BARROS**  
Sénateur du Val d'Oise  
15, rue de Vaugirard  
75291 PARIS Cedex 06

Monsieur le Sénateur,

J'accuse bonne réception de votre courrier du 21 février 2025 faisant suite à mon envoi de la lettre recommandée électronique adressée aux maires et élus du Val-d'Oise et vous en remercie.

Nous nous connaissons et apprécions depuis suffisamment longtemps pour savoir que mon courrier n'a jamais eu pour objet de remettre en cause une quelconque application de la LOI.

Comme vous, je suis, et les maires sont, avant tout, des légalistes. Il s'agit simplement de poser une question légitime sur une contradiction évidente, comme l'a d'ailleurs fait le Président de l'Association des Maires de France, David Lisnard, qui a exprimé une vive indignation face à cette situation. Comme il l'a souligné, *"il est incompréhensible qu'un maire puisse être poursuivi pour avoir refusé de célébrer un mariage dans un contexte où l'un des futurs époux est en situation irrégulière car sous le coup d'une obligation de quitter le territoire (OQTF)"*. Nos concitoyens ne le comprennent pas, à juste titre.

C'est d'ailleurs pour cela que dans un soucis pédagogique pour nos élus et nos administrés qui ne sont pas tous au fait du droit comme vous l'êtes, que dans mon courrier, j'avais pris le soin de rappeler précisément la procédure et le droit en vigueur, notamment le rôle du procureur de la République en cas de doute sur la légalité du mariage. Cette mise au point avait justement pour objectif de rappeler le cadre juridique existant et non de l'ignorer ou de le remettre en cause.

Mais là encore, nous nous connaissons et apprécions depuis suffisamment longtemps pour savoir, qu'il ne s'agit pas d'appeler à un refus arbitraire mais de demander une clarification législative pour éviter de placer les élus locaux dans des situations ubuesques où ils doivent appliquer des décisions ou positionnements contradictoires de l'État. Un minimum de cohérence est attendu pour que les maires puissent exercer leur mission avec responsabilité et bon sens sous le regard de leurs administrés.

Cette position, si bien évidemment elle n'est pas portée par l'ensemble des maires et élus du Val-d'Oise, chacun étant bien entendu libre de son opinion sur ce sujet, est néanmoins partagée par de nombreux élus locaux, outre leur engagement personnel, qui m'ont fait part de leur soutien et de leur incompréhension face à cette situation soulignant la nécessité d'un débat approfondi sur cette problématique.

Cette situation est donc suffisamment sensible pour que l'Union des Maires du Val-d'Oise, comme l'Association des Maires de France, a minima aborde le sujet et engage la discussion sur le terrain du débat en dehors de toute politique politicienne. On ne peut pas sans cesse mettre la poussière sous le tapis, en taisant les choses, c'est d'ailleurs ce que nous signifient régulièrement nos concitoyens. Cela illustre bien la nécessité de revoir la législation en la matière afin de mieux accompagner les maires dans l'exercice de leurs fonctions.

Ce débat est essentiel non seulement pour clarifier les responsabilités des maires, mais aussi pour éviter, je le répète, des décisions et des positions contradictoires des gouvernements et de l'État qui les placent dans des situations délicates et juridiquement complexes. Il s'agit d'un enjeu fondamental pour l'exercice serein des mandats locaux et pour garantir une application des lois en adéquation avec la réalité du terrain. Une réflexion collective et législative sur la cohérence de notre corpus législatif et réglementaire est donc indispensable pour apporter des réponses concrètes et adaptées aux réalités que nous rencontrons quotidiennement et pour permettre que perdure une société apaisée autant qu'il est encore possible.

Je ne doute pas que le cas échéant et le jour venu vous saurez être aux côtés des maires et des élus, afin de les aider à exercer leur mandat dans les meilleures conditions possibles. Nul doute également que nous y reviendrons à l'occasion de l'une des réunions de nos instances, conseil d'administration ou assemblée générale pour que chacun puisse exprimer sa position et dispose d'une totale liberté d'expression à l'heure où elle est attaquée de toutes parts.

Je vous remercie de votre courrier suscitant cette réponse, qui montre s'il en était encore besoin que loin de tout dogme, et sans forcément être d'accord sur l'ensemble des points, dans le Val-d'Oise et plus particulièrement au sein de notre Union des maires le débat reste ouvert entre maires, entre élus, entre parlementaires, c'est aussi notre richesse et notre identité et c'est aussi la volonté de nos anciens qui ont créé les associations départementales de maires : le dialogue, l'écoute, le débat, la contradiction.

Je reste donc à votre disposition pour tout échange sur ce sujet, qui touche directement l'exercice des responsabilités des élus locaux.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, cher Pierre, à l'expression de mes sentiments cordiaux et dévoués.

**Patrice ROBIN**

Maire de Villaines-Sous-Bois  
Président de Carnelle Pays de France  
Conseiller départemental du Val-d'Oise

*Amicalement*  
